

Département de Meurthe et Moselle

BOISMONT

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document conforme à celui annexé à la délibération
du conseil communautaire en date du
approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Président Jean-Marc LEON

B

**Projet d'aménagement et de
développement durable**

BOISMONT souhaite avoir un développement urbain raisonné et harmonieux en respect des contraintes environnementales.

Afin de maintenir voire développer la croissance démographique, le ban communal doit offrir une diversité de possibilités pour y répondre : les logements vacants, la transformation de résidence secondaire en résidence principale, les nouveaux quartiers sont des solutions pour l'accueil de nouveaux habitants.

La localisation géographique de BOISMONT (proximité des zones Esch Belval, Luxembourg) et les réhabilitations depuis 15 ans donnent une attractivité à la commune.

Le développement de BOISMONT est conditionné par :

- les constructions existantes au sein des structures urbaines,
- les équipements publics existants : réseau d'eau potable, réseau d'assainissement, voirie, distribution électrique, école,
- les contraintes environnementales notamment la route à grande circulation, les jardins vergers, les bâtiments agricoles, les zones inondables en fond de vallon et els espaces naturels sensibles situés principalement au niveau des zones inondables.

La poursuite des actions intercommunales dont notamment la restructuration de l'éclairage public sera maintenue tout en gardant et affinant les caractéristiques communales.

1. Amélioration du cadre de vie

Objectifs	Actions
Améliorer l'entrée de ville sur l'axe RD643.	Traiter qualitativement la voie pour marquer le passage en agglomération
Améliorer la sécurité et requalifier les voies de compétence communautaire	Refaire les chaussées et trottoirs.
Créer des aires de stationnement dans le centre ancien autour de la salle socioculturelle et de la mairie/école.	Réaménager les espaces publics
Assurer l'accueil des enfants en maternelle et primaire.	Rouvrir 3 classes sises à la mairie si nécessaire.
Améliorer la desserte incendie dans le centre ancien	Renforcer la conduite à partir du réseau situé au niveau de la RD643.
Favoriser les liaisons actives sur le territoire	Inscrire tous les chemins de promenade et de randonnée

2. Préservation et maîtrise du patrimoine

Objectifs	Actions
Faciliter la réalisation des projets communaux	Maintenir le droit de préemption urbain en zone urbaine et à urbaniser
Respecter la physionomie de chaque quartier	Réglementer les hauteurs, l'aspect extérieur des constructions par rapport à l'ossature existante
Respecter la RD643 en tant qu'axe de circulation de niveau supra communal	Eviter les accès individuels nouveaux sur la RD.

3. Valorisation des zones de loisirs

Objectifs	Actions
Préserver les équipements de loisirs (tennis, city stade)	Créer un règlement adapté.
Aménager un espace de loisirs au niveau du village	Créer une aire de petits jeux.
Développer l'hébergement pour l'activité piscicole.	Créer une zone naturelle en bordure de l'étang pour l'accueil des pêcheurs.

4. Protection de l'environnement

Objectifs	Actions
Préserver les forêts.	Créer une zone naturelle pour les boisements à conserver notamment la forêt communale avec maintien de la gestion par l'ONF. Protéger les bois privés par des espaces boisés classés.
Préserver les espaces naturels sensibles	Créer un secteur spécifique
Préserver les vergers et jardins.	Créer des zones naturelles à vocation jardin en limite du bâti.
Traiter les eaux usées communales	Raccorder le réseau à la station d'épuration.
Collecter et traiter les déchets ménagers	Maintenir la collecte et le traitement. Utiliser la déchetterie de VILLERS-LA-MONTAGNE.
Maintenir la quantité et la qualité de l'eau potable distribuée	Maintenir l'existant sans création de nouvelle station de pompage

5. Maintien et développement des activités économiques

Objectifs	Actions
Préserver l'activité agricole	Eviter les zones d'urbanisation en direction des bâtiments d'élevage.
Maintenir et autoriser les activités non nuisantes (commerces, artisanat, bureaux, services) dans le tissu bâti existant et futur. Cohabitation harmonieuse des différents usagers de la zone.	Réglementer de manière adaptée en zone urbaine et à urbaniser notamment pour développer le nombre de commerces.

6. Développement de l'urbanisation

Objectifs	Actions
Densifier le tissu urbain.	Comblent les dents creuses dans l'espace actuellement urbanisé tout en respectant la typologie de chaque espace : village, extension récente, cités.
Maîtriser l'extension de l'urbanisation jusqu'à environ 65 habitants (13%) supplémentaires dans les 10 à 15 ans ce qui conduira à un total de 540 habitants.	Créer une zone à urbaniser dans le prolongement du bâti existant à l'ouest du village ancien et combler le tissu urbain (rue de la vallée, rue Henry Nodée, rue du gentil val, route nationale).